Image not found or type unknown

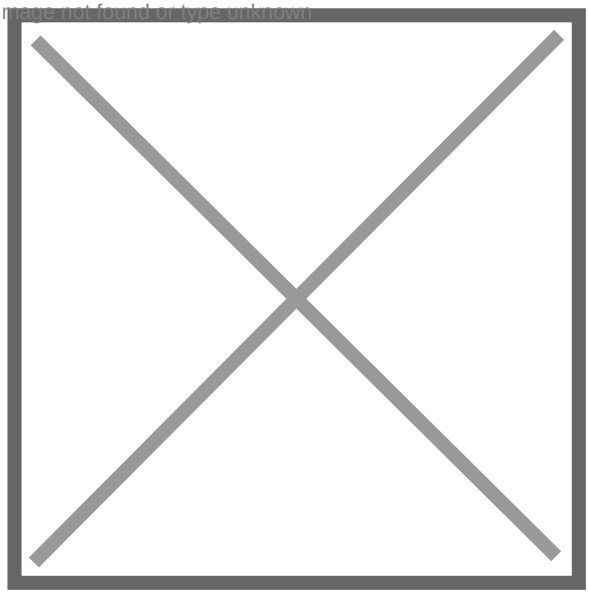

Comment déclarer mon divorce français au Portugal ?

Par **nathalie**, le **15/02/2009** à **15:14**

Bonjour,

Je suis française et portugaise, je viens de divorcer et je voudrai déclarer mon divorce au Portugal. C'est un divorce par consentement mutuel. Que dois-je faire ?

Merci de votre aide.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **15:24**

Bonjour,

Si le jugement de divorce est transcrit sur votre livret de famille et donc sur les actes d'Etat Civil, je pense que c'est suffisant pour être en règle.

Cordialement

Par **Miriam11482**, le **22/10/2013** à **18:39**

Madame,
Attention, pour que votre divorce soit reconnu au Portugal, il faut porter mention du jugement

à l'état civil portugais.
Sans cela, votre divorce n'existe qu'à l'état civil français et vous continuez mariée à l'état civil portugais.

Par **anapaola**, le **03/02/2015** à **18:29**

Bonjour,

J'ai divorcé en 1996 et je me suis remariée en 1999, je viens d'apprendre que mon premier mariage n'a pas été declaré au Portugal et je ne peux pas obtenir de passeport à mon nom du deuxième nom de mariage, c'est un vrai sac de noeuds. Comment me sortir de cette situation ? mon extrait d'acte civil indique que je suis mariée avec mon 1er mari, je suis bloquée et je ne peux plus faire aucun papier d'identité.

Merci.

Par **Marie Louise**, le **04/02/2015** à **11:22**

Vous devez faire reconnaître votre divorce au Portugal. Comme c'est un divorce avant 2001, il faut passer par la cour d'appel et donc vous avez besoin d'un avocat portugais (c'est une procédure judiciaire simple, qui dure quelques mois, juste le temps de notifier votre ex-mari). Je l'ai fait l'année dernière et tout s'est bien passé. Ensuite mon avocate s'est occupée d'apposer mon divorce et ensuite mon deuxième mariage et j'ai pu, finalement, obtenir ma carte d'identité portugaise.

Par **aguesseau**, le **04/02/2015** à **11:33**

bjr,
en france, le mariage ne modifie pas le nom de famille des époux.
seul un usage fait que les épouses peuvent utiliser le nom de famille de leurs époux mais elles conservent leurs noms de naissance.
le cas d'anapola est différent, d'abord elle indique que c'est son premier mariage qui n'a pas été transcrit et non son divorce.
si c'est son divorce qui n' a pas été transcrit, en principe son second mariage est invalide car la polygamie est interdite.
mais il faudrait qu'anapola donne plus de renseignements, car on ignore sa nationalité, les pays ou on eut les mariages et le divorce.
cdt

Par **Isafranck**, le **30/05/2016** à **14:10**

Comment je doit procéder pour déclarer mon divorce je suis de nationalité portugaise et

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

divorcée depuis 2007

Par **amajuris**, le **30/05/2016** à **14:45**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **Deby5702**, le **06/12/2016** à **09:06**

Bonjour, je suis mariée depuis 2011 en Portugal, et puis le 05/2012 jai rentre en france en quittons le portugal et mon marie, et jusqu'à ce jour je vis en france, et la je cherche me divorcé sachant que mon marie ilé d'accord mais le problème ilé en Portugal et on a pas des enfants ni un bien commun, je serai reconnaissant si quelqu'un il pu m'apporte de laide pour, merci

Par **Sloren**, le **21/01/2017** à **21:38**

Bonjour.
Je suis divorcée depuis 1997 en france je ssuis de nationalité portugaise et mon ex mari etait français.
Donc mon divorce a été prononcé en france .ne sachant pas la loi portuguaise on m a dit qu il fallait que je declare mon divorce au portugal donc je suis toujour marié au portugal ma carte d identité portugaise est contradictoire et on me reclame 1500euros pour l incrire au registre civil au portugal j ai fait traduire mon divorce en portugais mais je n ai pas 1500e pour faire la procedure au portugal.
Quelqu un pourrais me dire comment je peux faire cette demarche sans que je paye 1500e .
Je suis née à povoa de varzim a coté de porto.
Je n ai jamais habité au portugal a part avoir ete en vacance avec mes parent etant jeune ,a ce jour je ny vais plus depuis des annees malgree que mes parent on une maison labas mais mon pere est décédé et une tres tres mauvaise entente avec ma mere qui ma rejetté apres le dece de mon pere .
Je voudrais savoir comment procéder ou si quelqu un a un renseignement moin cher pour faire inscrire mon divorce au portugal que je sois en règle.
Et comment se passe l heritage quand un des 2parents edt décédé et qu il y a comflit avec le 2parent et freres et soeur..peut on me déshérité ?que dois je faire pour savoir les lois je ne comprends pas trop le portugais et le parler encore moin .
Je suis nee labas mais arrivé en france 6mois apres ma naissances donc la même annee de ma naissance en 75.nee en mai et arrivée en octobre 75.
Merci de vos réponses si qu elqu un peut m éclairer sur tout ces problèmes.

Par **MariadaLuz**, le **02/08/2017** à **19:28**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je suis confrontée au même problème en allant faire ma pièce d'identité aujourd'hui au consulat de Paris. Il me faut traduire en français le fiche état civil et un document que j dois demander au tribunal..ET ensuite réenvoyer le tout en recommander au consulat...Les 1500 euros c'est de l'arnaque !
ET combien même, juste la traduction c'est du vol !

Par **kla**, le **26/10/2017** à **18:00**

bonjour
j'ai la nationalité française et portugaise. J ai divorcée en 2014 et je dois déclarer mon divorce au consulat portugais. Mon acte de naissance où apparaît la mention divorcée est-elle suffisante pout transcrire le divorce au Portugal ?

Par **amajuris**, le **26/10/2017** à **18:19**

bonjour,
nous sommes sur un site juridique de droit français, nous ne pouvons donc répondre à une question qui concerne le droit portugais.
salutations

Par **Saldine**, le **26/10/2017** à **21:43**

Bonjour, c'est tout de même aberrant Qu une décision de justice rendue dans un pays de la communauté européenne (en France pour ce qui me concerne) ne soit pas automatiquement transcrite au service d état civil dans ma mairie de naissance (au Portugal). L avocat transcrit le divorce sur l acte de mariage et l acte de naissance à l état civil. Il faut nous de notre côté demander la transcription de notre divorce à l état civil de notre pays d'origine. Et repayer toute une procédure.... Traduction du jugement dans don intégralité (une dizaine de pages)

Par **amajuris**, le **27/10/2017** à **09:37**

même en france, vous devez demander d'inscrire le divorce à l'état civil, en principe c'est votre avocat qui le fait.

Par **morobar**, le **27/10/2017** à **10:17**

Bonjour,
[citation]Qu une décision de justice rendue dans un pays de la communauté européenne (en France pour ce qui me concerne)[/citation]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Vous devez demander l'exequatur pour cela.
Ceci dit il parait préférable d'éviter une transmission automatique, lorsque vous serez condamné en France, que le monde entier n'en sache rien.

Par **nando47**, le **25/06/2018** à **15:30**

Bonjour à tous
Quelqu'un à t'il déjà entamé ou terminé la procédure de divorce au Portugal étant marié en Belgique avec une Belge et divorcé en 1999. J'ai demandé à l'ambassade du Portugal à Bruxelles, je vous avoue que c'est du n'importe quoi (Vive L'Europe) en réalité si on divorce en Belgique on doit faire tout en double au Portugal avec des contraintes supplémentaires surtout si vous êtes divorcé avant 2001. Si vous avez des informations concernant la procédure à suivre ainsi que les prix, j'en serrais très heureux, je vous avoue que si les prix sont tel que j'ai entendu je n'ai vraiment pas envie d'entamer cette procédure. Le Portugal au lieu de nous aider à régulariser la situation, nous enfonce encore plus, alors qu'il y vas de l'intérêt de tous le monde.
Merci pour votre aide
Fernando

Par **braga**, le **02/09/2019** à **12:00**

si le divorce est prononcé en France

vous devez demander auprés du tribunal "un certificat de sentence anexe 1 de l'article 39" ensuite chez "un notaire au portugal" ils vous effectuent une traduction et ainsi à l'état civil(loja do cidadao) vous pourrez declarer votre divorce

Par **CARLA31**, le **17/04/2022** à **16:52**

Bonjour,

Je suis d'origine portugaise, mariée en France en 1977 avec un Tunisien. Déjà, par le mariage je suis devenue apatride. Impossible d'avoir un certificat de nationalité. Pour le portugal, j'étais tunisienne mais pour les tunisiens, je suis portugaise. Alors que j'ai tout fait pour garder ma nationalité.

J'ai divorcé et je me suis marieé avec un français et redivorcée.

Depuis huit ans, mon avocat au Portugal me dit qu'il ne peut rien faire, sans avoir son adresse, j'ai donner celle ou notre fille allait. La lettre de la notification est revenue. Depuis, je demande au consulat de Tunisie, au maire de la ville ou il est né et je pense qu'il habite.

Il s'est remarié deux fois, le Maire me la confirmé et promet de m'aider. 700 € pour la

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

notification, l'immeuble avait été rasé et il était reparti en Tunisie.

4.000 € sans les traductions, mon avocat ne me donne aucune nouvelle ne transmet pas le dossier à mon nouvel avocat. Je suis à mon quatriéme avocat.

Tout est bloqué administrativement pour les successions, etc.

Merci pourriez vous m'aider ?

Par **amajuris**, le **17/04/2022** à **17:40**

bonjour,

vous écrivez que vous êtes d'origine portugaise, aviez-vous la nationalité portugaise.

je ne comprends comment par le mariage, vous perdez votre nationalité portugaise.

vous êtes sur un site juridique essentiellement de droit français.

votre situation concerne le droit portugais et le droit tunisien mais pas le droit français.

si votre mariage a été inscrit sur l'état civil portugais, pour y transcrire votre divorce, vous devez vous adresser à un consulat portugais.

salutations

Par **M natalia**, le **15/04/2024** à **14:28**

bonjour,

je suis d'origine portugaise et j'ai la nationalité francaise et mon ex mari et francais je souhaiterai savoir comme faire pour declaré mon divorce au consulat portugais et que faut il comme papier

Merci de votre reponse

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés